



du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 29 septembre 2011

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	32

Date de la convocation
21 septembre 2011

Date d'affichage
22 septembre 2011

Objet de la délibération
*Direction des ressources
humaines et affaires
générales – Service du
personnel - Exercice de
mandats locaux.*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre deux mille onze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, KASPERSKI Christophe, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, RIGAUD Catherine, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelynne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth

Procurations :

aucune

Absents :

FOREST Marie-Paule

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Lors du conseil municipal du 27 juillet 2011, devant la vacance de postes d'un conseiller municipal et d'un adjoint au maire, un nouvel adjoint a été nommé et un nouveau conseiller municipal a été installé.

A la suite de cette séance, le maire redéfinit ses délégations de fonctions par arrêtés. Il convient donc dans le cadre de l'enveloppe maximum de redéfinir les indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

L'enveloppe maximale annuelle s'élève à :

Maire : 65 % de l'I.B. 1015 au 01.07.2010	29.651.46 euros
9 adjoints X 27.5 % de l'I.B. 1015.....	112.903.65 euros
	142.555.11 euros
Majoration chef lieu de canton 15 %.....	21.383.26 euros
	163.938.37 euros

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment articles L2123-20 et suivants,

VU la loi n° 92-108 du 03.02.1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

VU la loi n° 2000-295 du 05.04.2000 relative à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives et à leurs conditions d'exercice,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité concernant les conditions d'exercice des mandats locaux,

VU la délibération du conseil municipal du 14 avril 2008 relative à l'exercice des mandats locaux,

VU la délibération du conseil municipal du 27 juillet 2011,

VU les arrêtés de délégation de fonctions et de signature des adjoints et conseillers municipaux en date du 1^{er} août 2011 rendu exécutoire le 3 août 2011.

Monsieur le maire propose de répartir l'enveloppe annuelle de la façon suivante :

Nom Prénom	Fonction	Taux	Montant brut	Majoration chef lieu de canton 15%	Montant total annuel
André GARRON	Maire	34.87%	15 906.86	2 386.02	18 292.88
Jean Pierre COIQUAULT	Adjoint au Maire	23.13%	10 551.35	1 582.70	12 134.05
Michèle ARNAUDO	Adjointe au Maire	23.13%	10 551.35	1 582.70	12 134.05
Thierry DUPONT	Adjoint au Maire	23.13%	10 551.35	1 582.70	12 134.05
Philippe LAURERI	Adjoint au Maire	23.13%	10 551.35	1 582.70	12 134.05
Danièle RAVINAL	Adjointe au Maire	23.13%	10 551.35	1 582.70	12 134.05
Paul ACROSSE	Adjoint au Maire	23.13%	10 551.35	1 582.70	12 134.05
Marie Aurore SMADJA	Adjointe au Maire	23.13%	10 551.35	1 582.70	12 134.05
Christophe KASPERSKI	Adjoint au Maire	23.13%	10 551.35	1 582.70	12 134.05
Patrick BOUBEKER	Adjoint au Maire	23.13%	10 551.35	1 582.70	12 134.05
Yasmine BOTA	Conseiller (e) Municipal(e) ayant une délégation de fonction	23.13%	10 551.35	1 582.70	12 134.05
Michel DROESCH	Conseiller (e) Municipal(e) ayant une délégation de fonction	23.13%	10 551.35	1 582.70	12 134.05
Michel LAUNAY	Conseiller (e) Municipal(e) ayant une délégation de fonction	7.71%	3 517.11	527.56	4 044.67
Louis DESVILETTES	Conseiller (e) Municipal(e) ayant une délégation de fonction	7.71%	3 517.11	527.56	4 044.67
Marie-Pierre CAPELA	Conseiller (e) Municipal(e) ayant une délégation de fonction	7.71%	3 517.11	527.56	4 044.67
TOTAL ANNUEL			142 523.04	21 378.40	163 901.44

Revalorisée en fonction de l'augmentation du point d'indice

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **PREND ACTE** de ce qui précède
- **ACCEPTE** les taux fixés ci-dessus, étant précisé que les indemnités de fonction sont calculées dans la limite de l'enveloppe maximale allouée au maire et aux adjoints
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget communal, chapitre 021 Assemblée locale.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le **30 SEP. 2011**
et publication ou notification du **30 SEP. 2011**



